



**Arrêté municipal n° 2026\_0149**  
**Police de Circulation et de Stationnement**  
**Boulevard des Platanes**

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R417.11;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie - marques sur chaussées - approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

**Considérant** la cérémonie organisée par la commune le 11 juin 2026 pour l'inauguration d'une plaque commémorative pour les Jutes parmi les Nations.

**Considérant** que pour la sécurité des personnes il est nécessaire de réglementer la circulation

**ARRETE**

**Article 1er** : A compter 11 juin 2026 de 8h00 à 12h30 le stationnement sera interdit sur les places devant le 15, 17 et 19 et 2, 4, 4bis, 6 boulevard des Platanes de 08h à 12h30.

**Article 2** : La circulation sera interdite :

- Boulevard des Platanes côté impair

Une déviation sera mise en place par Place de l'Esplanade et Rue de la Fontaine.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie et sera affiché sur chaque section de voie concernée par les présentes dispositions.

**Article 4** : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vielmur Sur Agout sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur sur Agoût

Le 27 mai 2026

Le Maire,

Alain Milhau

